

**Conseil communal du
23 mai 2019 à 19h30
Place Leblanc 13 à 4170 Comblain-au-Pont**

Ordre du jour

Séance publique

1 MB1 de 2019

La MB1 pour l'exercice 2019, service ordinaire proposée présente le tableau récapitulatif suivant :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	6.566.344,70	6.548.009,51	18.335,19
Augmentation	131.696,97	107.846,47	23.850,50
Diminution	1.595,36	25.319,59	23.724,23
Résultat	6.696.446,31	6.630.536,39	65.909,92

La MB1 pour l'exercice 2019, service extraordinaire proposée présente le tableau récapitulatif suivant :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.409.520,74	1.409.520,74	
Augmentation	762.204,91	762.204,91	
Diminution			
Résultat	2.171.725,65	2.171.725,65	

2 Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Date de réunions de travail en vue de préparer la décision du Conseil communal.

Le Conseil est invité à :

Décider, ou à ne pas décider, d'organiser une réunion de travail relative au projet de "Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal"..

De ne pas / de organiser une réunion de travail le/2019 en invitant ::

3 Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Elargissement de la composition suite à l'appel à candidatures qui s'est clôturé le 31 mars 2019 : approbation de la nouvelle composition 1.777.811.6

Suite à la décision du Conseil communal du 05/02/2019 de :

- a) modifier la composition de la CLDR suite à la désignation d'un nouveau "quart communal" après les élections communales ;
- b) scinder la CLDR de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) - cette dernière devant être entièrement renouvelée ;
- c) de lancer un appel à candidatures pour élargir et compléter la CLDR - les membres en place le restant de manière automatique, sauf démission de leur part - jusqu'à maximum 30 membres effectifs et autant de suppléants;

Le Collège communal a organisé un appel à candidatures du 1er au 30 mars 2019.

La FRW a reçu 9 candidatures et 3 démissions :

Le classement numéroté des membres n'impliquent aucune hiérarchisation.

Le Collège communal propose d'inscrire dans un nouveau règlement d'ordre intérieur (à approuver par la CLDR) que tous les membres (effectifs et suppléants) seront invités aux réunions ; que les décisions se prendront si possible au consensus, avec droit de vote pour les suppléants.

Autrement dit, cette distinction de "membre effectif" versus "membre suppléant" ne serait plus que purement formelle ; ce qui permettrait de renforcer la dimension consultative et participative de la CLDR en permettant à chaque membre de s'exprimer, qu'il soit "effectif" ou "suppléant".

4 Ourthe Amblève Logement - Renouvellement des organes - Proposition de désignation des administrateurs 1

Le Conseil est invité à proposer :

Un représentant MR.

Un représentant CDH.

Fonctions prises à dater de l'Assemblée Générale du 6 juin 2019.

5 Cours de réadaptation professionnelle - Promotion sociale - Désignation dun représentant au Comité de Gestion de l'Assopciation de Projet OVA

6 Organisation de l'enseignement - Plan de pilotage de l'école communale de Comblain-au-Pont : Validation

Le décret du 13-09-2018 du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles modifiant, le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les

structures propres à les atteindre afin de déployer un nouveau cadre de pilotage, contractualisant les relations entre la Communauté française et les établissements scolaires.

Le décret du 13-09-2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone (DZ) et délégués au contrat d'objectifs (DCO). C'est-à-dire les représentants du pouvoir régulateur ayant en charge la validation de la conformité et de la pertinence des plans de pilotage (PdP) des écoles et l'évaluation de la mise en oeuvre des contrats d'objectifs.

Les deux décrets précités sont indispensables à la mise en oeuvre complète du dispositif des PdP dans les écoles, singulièrement au sein de celles retenues pour y entrer lors de la 1ère vague.

Nous vous renvoyons à ceux-ci pour bonne connaissance de ce nouveau dispositif.

En résumé, le plan de pilotage représente un élément essentiel du renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des établissements préconisé par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. En effet, le plan de pilotage constitue un dispositif de gouvernance locale qui permet à l'équipe éducative de se doter d'un outil stratégique propre à l'établissement, élaboré collectivement, et en phase avec ses réalités. En fonction de l'état des lieux qu'ils auront réalisés localement et des objectifs généraux assignés au système scolaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la direction, son équipe éducative et le PO y définiront les stratégies qui requièrent des actions nouvelles prioritaires et les leviers pertinents à activer pour y parvenir. Ils décriront également les atouts et pratiques de l'école appelés à être préservés ou développés."

7 Approbation des documents de marché, du montant estimé et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché "Acquisition d'un petit véhicule d'entretien pour le service Travaux"

Il est proposé au Conseil d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'un petit véhicule d'entretien pour le service Travaux", établis par la Commune de Comblain-au-Pont. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Exigences techniques du petit véhicule d'entretien pour le service Travaux:

- Benne basculante avec ridelles amovibles en alu 0,40 m de hauteur
- Seuil de chargement +/- 85 cm du sol
- 1 gyrophare
- Couleur orange
- Signalisation et équipement conformes à la législation en vigueur
- Moteur : 4 cylindres – euro 6
- Carburant : essence
- Puissance : +/- 61 kW @ 6.000 tr/min
- Consommation carburant : +/- 6,5 l x 100 km
- Capacité réservoir : 40 l
- Longueur x largeur x hauteur : +/- 3.655 x 1.460 x 1.835 mm
- Empattement : +/- 1.830 mm
- Espace max de chargement : +/- 1.405 x 1.940 mm
- Hauteur latérale (ridelle) : 400 mm
- Masse totale maximale techniquement admissible : +/- 1.700 kg
- Charge utile : +/- 790 kg

Options exigées :

- Attache de remorque
- Tapis en caoutchouc

8 Travaux publics - Plan d'Investissement Communal - 2019-2021 - Approbation du PIC 2019-2021 en ce compris les fiches "Voiries" et "Bâtiments" ainsi que le tableau des investissements à rentrer au SPW via le Guichet Unique

Les Programmes d'Investissements communaux sont régis par :

- Le Décret du 04 octobre 2018 modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;
- L'Arrêté du 06 décembre 2018 du Gouvernement wallon portant exécution du titre IV du Livre III de la partie III du code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public
- La Circulaire du 15 octobre 2018 PIC 2019-2021 relative à la nouvelle procédure et priorités régionales
- La Circulaire du 11 décembre 2018 : Plan d'Investissement 2019-2021
- La Directive européenne 2010/31/EU du 19 relative à la performance énergétique des bâtiments transposée dans le droit wallon par le Décret PEB du 28 novembre 2013 et par l'arrête du Gouvernement wallon PEB du 15 mai 2014.

La partie subsidiée du montant total minimal des travaux repris par le plan atteint cent cinquante pour cent du montant octroyé et ne dépasse pas deux cents pour cent du montant octroyé. S'il existe des circonstances spécifiques le justifiant, la commune peut solliciter du Gouvernement, par demande motivée formulée lors de la transmission de son plan d'investissement, une dérogation à ces principes.

Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à soixante pour cent des travaux subsidiables. »;

1/3 de l'enveloppe doit être affectée à des travaux de voiries communales permettant l'amélioration de la mobilité durable ou à des travaux de bâtiments permettant de réduire la consommation énergétique des communes.

Par courrier daté du 11/12/2018, Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives a signifié l'octroi à la Commune de Comblain-au-Pont d'une subvention de 348.085,80 € dans le cadre du Programme d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021.

Travaux de voirie et d'égouttage à Géromont (Vieille Rue de Géromont)

Voirie : Le projet prévoit la réfection totale de la voirie (coffre, éléments linéaires et revêtements) avec des aménagements de sécurité afin de répondre aux critères de convivialité, d'accessibilité, d'attractivité des aménagements et d'aménagement partagé. Le carrefour avec la Rue de la Bovire sera réfectionné en béton imprimé. Vu l'impossibilité de réaliser des trottoirs, l'ensemble de la zone sera signalé en zone résidentielle. Les eaux de ruissèlement seront récoltées et reprise dans le nouvel égouttage unitaire. Deux espaces de convivialité (pavages à l'ancienne, mobilier urbain, plantations) seront aménagés. Au carrefour Vieille Rue de Géromont – Rue Chera, le monument religieux existant sera mis en évidence (pavage, installation d'un banc ou autre mobilier). Il est prévu l'aménagement d'un espace de convivialité avec mobilier et jeux jeunes enfants avec la création d'un parking de ±24 emplacements, ceci dépendant des négociations à mener avec le propriétaire.

Egouttage : L'ensemble de la zone peut être égouttée (réseau unitaire) par une canalisation en PVC DN315 (longueur ± 260 m). Un versant sera raccordé à la canalisation existante Rue Chera. L'autre versant sera raccordé vers la Rue du Bac (CV existante). En aval de la zone des travaux avec réfection de voirie, une longueur supplémentaire de 200 mètres de canalisation PVC DN315 est nécessaire pour raccorder, selon le PASH, le nouvel égout vers la Rue de la Carrière en passant par Rue du Bac. Tous les raccordements particuliers seront rénovés avec mise en place d'une CV de contrôle.

Budget :

Total travaux hors T.V.A.

705.530,00 €

Frais d'études (maximum 5 %)	35.276,50 €
Coût total hors T.V.A.	40.806,50 €
T.V.A. 21 % (sauf sur égouttage prioritaire)	91.461,30 €
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise*	32.267,80 €

Réfection extraordinaire des ateliers communaux

Ces travaux portent sur les éléments suivants :

§1. Rénovation de l'installation électrique des ateliers et locaux sociaux (bureau, réfectoire, sanitaires)

- Mise en conformité de l'installation électrique
- Détections incendie, gaz, intrusion
- Adaptation des équipements aux besoins du service des travaux : prises, points d'éclairage
- Economie d'énergie : éclairage

§2. Isolation des murs extérieurs : mise en place d'un bardage sur la totalité des murs d'extérieurs des ateliers

§3. Rénovation du chauffage des ateliers (économie d'énergie, sécurité, bien-être) :

- Démontage et évacuation de l'installation existante
- Neutralisation de la citerne enterrée
- Mise en place d'un local, chaufferie RF
- Aménagement d'un espace de stockage du bois à proximité
- Pose d'une citerne à double paroi
- Remplacement de la chaudière par un duo chaudière à bois /chaudière à mazout
- Pose d'un aérotherme dans chaque atelier
- Pose de deux aérothermes en deux points opposés du grand hall
- Mise en place d'un système de régulation
- Aménagement de deux conduits de cheminées isolées inox double paroi dans chaque atelier

§4. Mise en conformité des locaux de Direction, du réfectoire, des sanitaires et autres locaux en matière d'incendie.

- Mise en conformité de l'installation électrique existante (§1)
- Mise en place détections et éclairage incendie (§1)
- Toutes les parois locaux sociaux (murs et plafonds) et locaux chaufferie et stockage énergies rendues RF.
- Portes intérieures RF des locaux « sociaux » et des locaux chaufferies et stockage énergies
- Création local intérieur avec paroi RF pour nouvelle citerne à mazout de roulage (double paroi) posée sur support en blocs de béton d'une hauteur de 3 mètres. Local accessible de l'extérieur

Budget :

	Estimation des travaux hors tva	Frais d'étude	TVA 21%	Total général TVAC
Rénovation de l'installation électrique des ateliers et locaux sociaux (bureau, réfectoire, sanitaires)	21.000,00 €	1.050,00 €	4.630,50 €	26.680,50 €
Isolation des murs extérieurs : mise en place d'un bardage sur la totalité des murs d'extérieurs des ateliers	49.000,00 €	2.450,00 €	10.804,50 €	62.254,50 €
Rénovation du chauffage des ateliers (économie d'énergie,	60.800,00 €	3.040,00 €	13.406,40 €	77.246,40 €

sécurité, bien-être)				
Mise en conformité incendie locaux sociaux (direction, réfectoire et sanitaires), et ateliers	30.000,00 €	1.500, 00 €	6.615,00 €	38.115,00 €
Total	160.800,0 €	8.400,00 €	35.456,40 €	204.296,40 €

Travaux de voirie et d'égouttage de la rue de la Passerelle et liaison piétonne entre le RAVeL et la salle Henrottin

Voirie : Le projet prévoit la réfection totale de la voirie (coffre, éléments linéaires et revêtements) avec des aménagements de sécurité afin de répondre aux critères de convivialité, d'accessibilité, d'attractivité des aménagements et d'aménagement partagé. La jonction avec la N633 sera traitée avec un rétrécissement et des plantations d'arbres. Le projet prévoit également la création d'un piétonnier reliant le RAVeL à la salle Henrottin permettant une circulation des usagers faibles (piétons, enfants, vélos, ...). Il s'agit d'un axe privilégié reliant la RN 633 Liège-Hamoir, au niveau d'Esneux à Poulseur, au RAVeL de l'Ourthe

Egouttage : Un déversoir d'orage est prévu au carrefour avec la N633 pour la reprise de l'égouttage provenant de la N633 et de la zone sud du bassin versant (Petit Sart, En Sart, Grand Enclos). Le projet prévoit la pose d'une canalisation en PVC DN315 pour les eaux usées et une canalisation en béton DI1200 du trop-plein du déversoir d'orage. Ces deux canalisations (longueur ± 250 m chacune) se rejettent dans l'Ourthe. Tous les raccordements particuliers seront rénovés avec mise en place d'une CV de contrôle.

Budget :

Total travaux hors T.V.A.	582.265,00 €
Frais d'études (maximum 5 %)	29.113,25 €
Coût total hors T.V.A.	611.378,25 €
T.V.A. 21 % (sauf sur égouttage prioritaire)	51.085,65 €
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)	662.463,90 €

9 Approbation du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025

Il est proposé d'approuver le programme de travail du Plan de Cohésion sociale 2020-2025.

Ce plan est commun aux communes de Comblain-au-Pont, Ferrières et Hamoir.

Résumé du plan :

Problèmes/Besoins auxquels le territoire couvert par l'association de pouvoirs locaux est confronté:

Le territoire couvert par le PCS de l'Ourthe comporte 3 communes: Comblain-au-Pont, Hamoir et Ferrières, celles-ci comptent 39 petits hameaux relativement éloignés les uns des autres ce qui engendre des problèmes de mobilité . Selon Walstat, le territoire s'étend sur 107,4 km², composé de 14.171 habitants (01/01/2019), cela représente une moyenne des 3 communes de 155 habitants/km². La commune de Comblain-au-Pnt compte 5 cités sociales (282 logements) et Hamoir comptent 2 cités sociales (14 logements), Ferrières n'en compte pas.

Le niveau socioéconomique global peut être qualifié de faible à moyen car une recrudescence de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale a été constatée. (18-64 ans :1,09%, 18-24 ans: 2,59%) .Le taux de chômage moyen est relativement faible 12% , avec un taux plus élevés chez les jeunes (15-24 ans) , notamment sur la commune de Comblain-au-Pont qui atteint 31,4%. Nous notons que la plupart des gens se dirigent vers les grandes villes pour y travailler. Ceux-ci peuvent être freinés dans leur recherche d'emploi par un manque d'accès aux transports en communs .

Nous constatons que le nombre d'achat de véhicule sur nos communes augmentent. En effet la population habitant dans nos petites communes rurales, n'a pas d'autres possibilités, que celle de posséder un permis et un véhicule. Comme beaucoup de communes rurales, le territoire du pcs manque de service de proximité.

D'une part l'accès aux soins de santé semble mis à mal. Étant donné que le nombre de médecins, dentistes est en diminution car ceux-ci partent à la retraite et ne sont pas remplacés. Il y a également un manque de sensibilisation et de prévention (conférence sur la santé, service à la santé, familial..).

D'autres parts, nous comptons une augmentation du vieillissement de la population. En 2011, 16,5% de la population avait plus de 65 ans et en 2018 nous constatons que 19,3% de la population avaient plus de 65 ans. Ce qui se manifeste par une augmentation de l'isolement des personnes âgées.

Au niveau culturel peu d'offre semble accessibles à la population sur le territoire, malgré les richesses patrimoniales connues.

Axes à prioriser :

Suite à l'enquête réalisée, les axes à prioriser selon les citoyens sont la mobilité, l'épanouissement social et culturel et la participation citoyenne. L'accès au droit à la santé est aussi mis en avant par la population.

- Le droit à La mobilité: Les villages excentrés sont peu ou pas desservis en transport en commun. Ce qui a des répercussions sur l'accès aux services de santé et sur l'accès à l'emploi. Nous savons que des personnes doivent parfois faire beaucoup de route pour se rendre à leur lieu de travail. Et sans moyen de locomotion propre, l'accès aux communes ou grandes villes avoisinantes est compliqué par le manque de mobilité. Nous avons déjà mis en place dans le pcs 2 des actions sur la mobilité, comme le « taxi-social » et facilitation d'accès au permis de conduire. Ces deux actions ont un réel intérêt et ils nous semblent importants de les recourir dans le plan suivant. Les habitants ont une mauvaise connaissance des services de leur commune liés au transport, à la prévention santé et à l'aide social ; auxquels ils peuvent faire appel.

-L'épanouissement culturel et social: est très souvent mis à mal. Étant donné les difficultés financières rencontrées par une partie de la population, notamment par les personnes émanant du CPAS, l'accès à la culture n'est pas une priorité pour eux. Notre but est de mettre en place des actions pour faciliter le déplacement et le cout de diverses activités via des partenaires.

L'isolement est un problème dont il faut tenir compte dans sa globalité (niveau relationnel, professionnel, socioculturel, économique). Nous avons constaté que les personnes âgées étaient fortement en demandent de créer du lien autour d'elles. Ils nous semblent envisageables de palier à ce problème en réalisant des activités intergénérationnelles. -Droit à la santé: Il est important d'informer et de sensibiliser la population au niveau de la santé. Beaucoup de personnes réclament de l'aide afin d'être guidés vers les services adéquats à leurs différentes problématiques (thèmes à aborder : médecine préventive, maladies graves et dégénératives, le surpoids, l'obésité, chute, stress...)

- Droit à la participation citoyenne et démocratique : Les aînés aimeraient qu'on leurs octroie du temps de parole et d'écoute auprès des instances de circonstances. Afin de créer un conseil consultatif pour les aînés.

- Le droit à la technologie de l'information sera mis en valeur dans ce plan. Il existe un réel besoin d'aide sur l'utilisation des outils technologiques notamment auprès des seniors qui sont confrontés quotidiennement à la fracture numérique les privant d'un accès à divers services utiles. Le projet que nous mettons en place permet et propose un service directement à domicile.

Liste des actions:

- Atelier d'estime de soi /de relooking /de confiance en soi
- Salon de la santé
- Lutte contre le stress
- Prévention des chutes
- Activités de rencontre pour personnes isolées
- Prévention du surpoids, de l'obésité
- Prévention des Maladies graves et dégénératives (cardiovasculaires, cancer, Alzheimer, maladies orphelines...)
- Médecine préventive
- Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur
- Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance
- Activités de rencontre des personnes âgées

- Organisation/animation du Conseil consultatif (enfants, aînés, personnes handicapées, ...)
- Repair café
- Accroître l'offre de formation / le conseil informatique / l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, ...)
- Moyen de transport de proximité (Ex proxibus, flexitec, taxi social)
- Formation théorique au permis de conduire
- Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux

10 Fabriques d'églises Saint-Martin - Comblain-au-Pont. Comptes 2018

Il sera proposé d'approuver le compte moyennant la prise en considération, ou non, remarques du Chef diocésain (erreur d'article, dépassement de crédit, conseil de placement, justificatifs à présenter).

Après corrections apportées par le Chef diocésain, le compte 2018 de la Fabrique d'église Sainbt-Martin de Comblain-au-Pont se présente comme suit :

- Recettes : 7.950,27 €
- Dépenses : 7.539,22 €
- Boni : 411,05 €

Intervention communale : 996,71 €

11 Permis d'urbanisation - URB2018001 - ELOY PROJETS SA - Route de la Malle-Poste - 2/D/287/B - Création de 13 à 17 lots destinés à l'habitation individuelle et création des infrastructures - AVIS DU CONSEIL SUR BASE DES PLANS MODIFICATIFS + CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Contexte:

Vu l'article 15 du **décret** relatif à la voirie communale du **6 février 2014**

Considérant la demande de permis d'urbanisation introduite par la S.A. Eloy visant **laCréation de 13 à 17 lots destinés à l'habitation individuelle et création des infrastructures** sur un bien sis à 4171 Poulseur, Route de la Malle-Poste parcelle cadastrée 2/D/287/B ;

Considérant qu'en date du 04.10.2018, le Collège communal a décidé de mettre la demande à enquête publique avec courrier transmis aux habitants du Grand Enclos au carrefour Rue Lelièvre, rue d'Esneux.

Considérant que suite à l'enquête publique la SA Eloy a introduit des plans modificatifs;

Considérant que le projet actuel reprend les remarques émises lors de l'enquête publique;

Considérant que le lotissement propose 13 logements;

Considérant qu'il y aurait lieu d'augmenter les zones de construction des lots 5, 11 et 13;

Considérant que les points lumineux ne sont pas repris sur les plans;

Proposition de décision

Demande les modifications suivantes:

- Augmenter les zones de construction des lots 5, 11 et 13.
- Positionner les points lumineux dans le lotissement.



12 Société de construction d'habitations - Crédit Social Logement - Assemblées générales

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 3 juin 2019

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales, des Associations, doivent être portés à l'ordre du jour et approuvés par le Conseil communal.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 4 juin 2019:

-Lecture et approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2018

- Désignation du secrétaire de l'Assemblée et de deux scrutateurs
- Approbation du rapport de gestion
- Décharge aux administrateurs
- Décharge au Réviseur
- Nomination des nouveaux Administrateurs
- Délégation de pouvoir au Comité de Direction
- Nomination du réviseur pour les 3 prochaines années,

13 Enodia (Anc. Publifin). Adhésion au GRD RESA Intercommunale S.A.

Cette proposition de décision fait suite au décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, et suite au courrier conjoint d'ENODIA et de RESA daté du 29 mars 2019 relatif à la transformation de RESA S.A , personne morale de droit privé, en RESA S.A Intercommunale, personne morale de droit public.

Le Conseil communal est invité à :

- Accepter la proposition d'ENODIA d'acquérir, à titre gratuit, 11 actions de RESA S.A Intercommunale et, par conséquent, de devenir actionnaire de RESA S.A Intercommunale et ce, aux conditions indiquées dans le projet de convention de cession joint au courrier d'ENODIA et de REDA du 29 mars 2019.
- Mandater les représentants habilités d'ENODIA pour signer le registre des actionnaires au nom des deux parties à la convention.
- Adhérer au projet de statuts de RESA S.A Intercommunale tel qu'annexé à la convocation à l'assemblée générale extraordinaire de RESA Intercommunale S.A du 29 mai 2019.
- Participer, à l'intervention de ses délégués, à l'assemblée générale extraordinaire de RESA S.A Intercommunale du 29 mai 2019 et d'y voter en faveur de l'adoption du projet de statuts précité.
- Approuver les autres points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019 : adaptation de la liste des actionnaires, adoption des nouveaux statuts, mise en place d'un nouveau conseil d'administration.

La cession d'actions est proposée s'effectuerait à titre gratuit. Le nombre d'actions dont la cession est proposée à été déterminé en proportion des parts titulaires de parts de catégorie A,B et/ou G représentatives du capital que la commune détient déjà dans le capital des secteurs énergétiques d'ENODIA, secteurs 1 et 5.

La durée de l'intercommunale RESA sera de 30 ans conformément à l'article 6 du projet de statuts emporte de facto la décision de renouveler le mandat de RESA en tant que GRD sur le territoire de la commune.

14 Enodia (Anc.publifin).

Convention de cession d'actions représentatives du capital de RESA SA entre la société coopérative intercommunale ENODIA et la Commune de Coimblain-au-Pont.

Projet de convention de cession d'actions de RESA S.A Intercommunale portant sur la cession par ENODIA SCRL à la commune de Coimblain-au-Pont de 11 actions RESA S.A Intercommunale,

15 Internet - Rénovation du Site Internet Communal - IMIO - Assemblées générales, rapports, etc.. Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO prévue le jeudi 13 juin 2019 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019 à 18h dans ses locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes.

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IMIO :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
- Présentation et approbation des comptes 2019
- Point sur le Plan stratégique
- Décharge aux administrateurs
- Décharges aux membres du collège et contrôleurs aux comptes
- Démission d'office des administrateurs
- Règles de rémunération
- Renouvellement du Conseil d'Administration

16 Assurances en général - ETHIAS (La société) - Assemblées - Rapports

AG annuelle - Jeudi 13/06/2019 à 10h au « Square Brussels Convention Centre >>, Mont des Arts à 1000 Bruxelles.

Convocation à l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'EthiasCo Scrl le jeudi 13 juin 2019 à 10h au Square Meeting Center, Mont des Arts à 1000 Bruxelles;

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer par rapport aux inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'EthiasCo Scrl :

- Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018
- Approbation des comptes annuels clôturés au 31 ,décembre 2018 et affectation du résultat
- Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
- Décharge à donner au commissaire pour sa mission
- Désignations statutaires

17 Dates des prochains conseils communaux 2.075.1.077.53

Le Collège proposera le calendrier des prochains conseils communaux.

18 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2019 2.075.1.077.7

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2019.